

PRÉNOMS AMAZIGHS, EMPLOI DE JEUNES, SANTÉ ET POSTE FRONTALIER AVEC LA TUNISIE

Les explications du gouvernement

Les prénoms amazighs sont des prénoms algériens protégés par la loi. Telle est la réponse du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales jeudi dernier à une question orale qui lui a été posée par un député de l'Assemblée nationale.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Selon Noureddine Bedoui, «les prénoms amazighs des nouveau-nés sont des prénoms algériens protégés par toutes les lois en vigueur notamment la Constitution». La question posée par le député fait suite au «refus, dit-on, des services de l'état civil dans certaines communes d'enregistrer les nouveaux-nés portant des prénoms amazighs».

Le ministre a précisé, dans ce contexte, que les «cas de refus d'enregistrement des nouveaux-nés portant des prénoms amazighs sont rares, il s'agit de deux ou trois cas qui ont été réglés au niveau du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales et à travers les services judiciaires».

Et d'ajouter «les services du ministère accordent un intérêt particulier au développement du service public, y compris l'état civil, et si de nouveaux cas de refus d'enregistrement des nouveaux-nés portant des prénoms amazighs sont signalés, ils seront réglés par de nouvelles directives».

Pour sa part, le ministre de la Santé a indiqué que la nouvelle loi sur la santé instituait la profession d'«assistant en pharmacie» au niveau des officines privées, en vue de résorber le chômage dans ce domaine. Le projet de la nouvelle loi sur la santé institue une nouvelle spécialité qui est celle d'assistant en pharmacie au niveau des officines privées, «en vue de résorber le chômage».

Cette spécialité sera introduite, ajoute la même source, dans le «cadre de la formation pédagogique, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, soulignant que le projet de la nouvelle loi sur la santé englobe une vision future de la profession de pharmacien, en raison de la place qu'il occupe dans le secteur de la santé et au sein de la société».

Concernant le nombre de nouvelles pharmacies ouvertes dans la wilaya de Chlef, M. Boudiaf a dit que les régions éloignées de cette wilaya avaient bénéficié de 8 nouvelles pharmacies en 2015, tandis que la Direction de la santé avaient reçu cette année, 122 demandes à ce sujet en vue de trouver les solutions adéquates au classement des pharmaciens et des chirurgiens dentistes.

«Le ministère œuvre en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi qu'avec les syndicats du secteur et l'administration de la Fonction publique à chercher une formule pour la promotion au grade de docteur, les pharmaciens détenteurs d'anciens diplômes en pharmacie et travaillant dans le secteur public, conformément aux lois en vigueur», a-t-il ajouté. De son côté, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, a indiqué lors de la même séance que «les services de contrôle financier compétents menaient régulièrement des inspections pour suivre les activités des entreprises créées au titre des différents dispo-

sitifs de soutien à l'emploi». Selon lui, «les services de l'Inspection générale des finances et de la Cour des comptes mènent «régulièrement» des inspections pour suivre les activités des entreprises créées au titre des différents dispositifs de soutien à l'emploi, précisant au passage que 70% des crédits accordés dans le cadre de l'Ansej et 60% dans le cadre Cnac avaient été acquittés, citant des statistiques jusqu'au 31 décembre 2014».

Intervenant au nom du Premier ministre, le ministre des Relations avec le Parlement Tahar Khaoua, a indiqué que le taux d'avancement des travaux du poste frontalier «Taleb-Larbi» (El Oued) a atteint 95%, soulignant qu'il sera ouvert à la circulation des voyageurs et au dédouanement des marchandises entre l'Algérie et la Tunisie dès son entrée en service.

Dans sa réponse à une question d'un député de l'APN, lue en son nom par le ministre des Relations avec le Parlement Tahar Khaoua, le Premier ministre a précisé que «la Direction générale des douanes s'attelle à parachever les infrastructures du poste frontalier Taleb-Larbi situé à 300 km d'El Borma» (Ouargla).

M. Sellal a souligné que les travaux au



Abdelmalek Sellal, Premier ministre.

niveau de ce poste «ont avancé de 95 %», ajoutant que ce dernier «sera ouvert à la circulation des voyageurs et au dédouanement des marchandises dès son entrée en service».

Il a précisé que «toute décision de création

d'un poste frontalier doit répondre à un ensemble de conditions dont un minimum d'échanges commerciaux et de trafic des voyageurs au niveau de la zone concernée».

A. B.

CHANGEMENTS ET RESTRUCTURATION DU DRS

L'étrange communiqué de la présidence de la République

La présidence de la République a rendu public, jeudi en début d'après-midi, via l'agence officielle APS, un communiqué pour le moins surprenant ! Il y est question d'expliquer les changements opérés au sein du Département du renseignement et de la sécurité, DRS, et ce, près d'un mois après le départ du général de corps d'armée, Mohamed Médiène, dit Toufik. Qu'est-ce qui a motivé cette sortie, en réalité ?

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - «Ces changements et ces réorganisations au niveau du DRS portent sur une architecture en place depuis un quart de siècle déjà, et ont pour objectifs de renforcer la capacité et l'efficacité des services de renseignement du pays, et de les adapter aussi aux mutations politiques nationales», lit-on d'abord dans le communiqué de la présidence.

Aussi cela s'inscrit-il, selon le même communiqué, dans le contexte d'un «large mouvement de réformes sécuritaires et politiques, mis en route en 2011, avec la levée de l'état d'urgence et la mise en chantier de plusieurs lois à portée politique, que le processus, ajoutait-on, sera couronné prochainement par un projet de révision constitutionnelle».

La présidence de la République précise, en outre, que ces réformes ont également concerné, «chaque fois que nécessaire», les institutions

chargées de la préservation de la sécurité, à l'image des réorganisations entamées et des changements réalisés au niveau du DRS, «lequel a concouru avec abnégation à la sauvegarde de l'Etat, assume des missions d'intérêt national majeur et recèle des ressources humaines aux compétences avérées».

D'emblée, notons qu'il s'agit là, d'une première en la matière que la présidence justifie une décision, de manière officielle et près d'un mois après son exécution, le 13 septembre dernier avec le remplacement du général Toufik à la tête du DRS !

Abdelaziz Bouteflika justifie le limogeage de Toufik par la nécessité de réformer un service de renseignement dont «l'architecture en place» remonte à l'année 1990. Est-ce vraiment la raison ? Ce service, dans son architecture qui semble ne pas convenir à Bouteflika, est-il le plus vieux au

monde ? Assurément pas. Avait-il été efficace, performant, dans des moments de graves turbulences traversées par le pays en ce quart de siècle, avec un terrorisme ravageur, une crise politique et économique qui auraient certainement effacé de la carte n'importe quel autre pays de la taille de l'Algérie ? Ce service n'a-t-il pas été l'instrument le plus sûr, le plus efficace et le plus fiable qui avait permis à Bouteflika de gouverner un pays aussi complexe comme l'Algérie sans difficultés majeures ? Ce même service, n'a-t-il pas mené la vie dure à la grande corruption en démantelant de terribles réseaux qui avaient gangrené la Sonatrach et qui ont failli, sous la houlette de Chakib Khelil, mettre à genoux tout le pays ? Un service qui a eu le mérite de s'imposer comme une référence mondiale en matière de lutte contre le terrorisme de l'aveu même des Américains, avait-il besoin d'être «réformé» ? Il va sans dire que les motivations réelles de «ces réformes» sont ailleurs.

Bouteflika, qui n'avait jamais caché son aversion envers l'institution militaire depuis son accession au pouvoir, n'a, en fait, en l'espèce, qu'accompli son projet personnel, celui de s'accaparer de tout le pouvoir. Le pouvoir absolu après avoir réduit toutes les autres institutions,

y compris les partis politiques, à de simples entités administratives !

L'affaire Chakib Khelil, puis celle du quatrième mandat ont fini par convaincre Bouteflika que, depuis 2004, le DRS constituait la seule force politique qui pouvait se dresser sur son chemin ; en tout cas, contester ses choix et décisions comme lorsque le général Toufik émettait ses réserves sur l'opportunité d'un quatrième mandat. C'est d'ailleurs depuis l'automne 2013 que Bouteflika et son proche entourage, y compris dans l'armée, ont entamé une véritable guerre d'usure contre le général Toufik auquel on fractionnera le service, progressivement et sans la moindre nécessité apparente ! Il ne faut pas faire Saint-Cyr pour comprendre que la vraie raison de tout cela est d'abord d'ordre politique.

Il est par contre certain que la restructuration du service va se poursuivre, ne serait-ce que pour remettre les choses en l'état et non plus avec des directions éparpillées entre l'état-major et le nouveau patron du DRS, comme c'est le cas actuellement. C'est peut-être ce qui explique la sortie de la présidence de ce jeudi. Quoi qu'il en soit, le communiqué de la présidence évoque, pour la première fois par ailleurs, la révision constitutionnelle qu'il annonce pour «prochainement».

Comme nous l'annoncions récemment, la commission spéciale chargée de cette nouvelle Constitution avait été profondément recomposée il y a une dizaine de jours. Le groupe était composé de quatre membres, à savoir Ahmed Ouyahia, Abdelmalek Sellal, Boualem Bessaïeh et le général Toufik. Ce dernier se voit remplacé par Ahmed Gaïd Salah, mais pas seulement. Bouteflika ayant pris le soin d'y adjoindre trois autres «proches» : Mourad Medelci, Tayeb Bélaïz et Tayeb Louh. Avec comme consigne pour tous de revoir le texte de fond en comble et très rapidement ! «Le groupe travaille d'arrache-pied depuis quelques jours et l'annonce de la révision se fera dans les tout prochains jours», nous confie-t-on de source sûre.

K. A.

PARTIS EN ATTENTE D'AGRÈMENT

Le MSP apporte son soutien

Le MSP appuie les promoteurs des partis en cours de constitution et qui attendent depuis des mois que l'on leur permette de tenir leurs congrès constitutifs.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Après avoir été chez le pôle des Forces du changement, conglomérat de partis et de personnalités nationales, et chez le parti des Avant-gardes des libertés de l'ancien secrétaire général du FLN, Ali Benflis, nombre de promoteurs de partis en attente d'agrément ont été les hôtes du président du MSP. C'était avant-hier jeudi quand Abderezak Mokri a reçu pas moins de cinq chefs et représentants de ces partis (le parti du Courant démocratique libre, le parti des Partisans de l'Algérie, le parti

de l'Algérie de justice et de l'édification, le parti de l'Appel de la nation, parti de l'Union démocratique et sociale et le Front national pour la réforme et le renouveau). Lors de cette entrevue, le président du MSP soutient «prendre acte de la détermination de ses hôtes à arracher leurs droits et leur lutte pour la Constitution et les lois de la République». Ceci tout en réitérant sa «totale solidarité» et s'engage à défendre les droits de ces partis en cours de constitution à travers «plusieurs démarches convenues ensemble, et ce, dans le cadre de «son combat continu pour les libertés démocratiques».

Dans un communiqué rendu public à l'issue de cette réunion, Mokri dit, en outre, «condamner le harcèlement des libertés en Algérie et les mesures répressives dans le traitement du dossier d'agrément des partis».

Des mesures dont la «difficulté d'avoir un rendez-vous avec le ministère de tutelle, la non-délivrance du récépissé de dépôt et le respect de la loi à l'expiration des délais dans le cas de l'octroi de ce dernier».

Le président du MSP renouvelle, à l'occasion, sa revendication phare : «La liberté de constitution des partis politiques et des associations sur simple déclaration sans passer par les démarches administratives et bureaucratiques qui illustrent l'injustice de l'administration et par là, celle du pouvoir politique.» Tout comme il dénonce «l'exclusion» et la «marginalisation» que pratique le système politique, affirmant «qu'il n'y a pas de solution sans la garantie des libertés et la démocratisation de la vie politique et rendre civil le système de gouvernance».

M. K.